



Changement de prenom et motifs

Par **SIE_old**, le **21/06/2007** à **14:47**

SUITE A UNE ERREUR ORTHOGRAPHIQUE DE MON PRENOM JE PORTE UN PRENOM QUI N EST PAS LE MIEN , ON NE ME NOMME PAS PAR CELUI CI, et il est francise par rapport a mes origines .

QUELLES SONT LES CHANCES QUE LE CHANGEMENT ABOUTISSE ?

LE MARIAGE DISSOUT ENTRE UN PERE ET UNE MERE D ORIGINE DIFFERENTE ENTRAINANT 2 PRENOM DIFFERENTS ET DONNANT POSSIBILITE DE CHOIX FUTUR POUR L ENFANT EST IL VALABLE POUR UN CHANGEMENT ?

MERCI

Par **Christelle_old**, le **22/06/2007** à **03:35**

Bonjour,

La procédure à faire est un vngement d'état civil à dmander au jaf.

C'est un acte plutôt simple. Il faut prouver un intérêt légitime à ce changement. L'usage prolongé et répété d'un prénom constitue en général (selon la jurisprudence), un intérêt légitime.

Pour ce qui est de la dissolution du mariage de vos parents je ne vois pas ce que cela a affaire dans votre cas....

Par **SIE_old**, le **22/06/2007** à **10:16**

des attestations de quelques membres de ma famille et d'amis suffiront ils ?
Comment présentée cette attestation que doit elle comporter ? y a il un nombre d'attestation requis ?

MERCI POUR CETTE REPONSE RAPIDE

Par **Christelle_old**, le **23/06/2007** à **06:29**

Bonjour,

Je n'ai souvenir d'avoir eu à fournir des attestations lorsque j'ai rédigé une telle demande. Mais c'est vrai que ça peut être utile. Il n'y a pas de nombre, quelques unes suffiront. Pour ce qui est de la forme : une lettre relatant le témoignage, datée et signée. Une mention du style "fait pour servir et valoir ce que de droit".

Par **SIE_old**, le **23/06/2007** à **16:14**

merci beaucoup